



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Dermatose nodulaire bovine

Question au Gouvernement n° 916

### Texte de la question

#### DERMATOSE NODULAIRE BOVINE

**Mme la présidente** . La parole est à M. Stéphane Mazars.

**M. Stéphane Mazars** . Madame la ministre de l'agriculture, vendredi dernier, pour lutter contre la dermatose nodulaire, vous avez décidé d'interdire jusqu'au 4 novembre toute sortie de bovins du territoire national. Cette décision brutale a plongé la filière dans l'incompréhension et est vécue dans nos territoires comme une véritable punition collective. Pourtant, la stratégie sanitaire appliquée jusqu'ici avait permis de contenir la maladie et les quelques cas réapparus ces derniers jours dans l'Ain, le Jura et les Pyrénées-Orientales semblaient liés à des mouvements ponctuels et illicites malheureusement passés sous les radars de l'administration.

Cette maladie, il est important de le rappeler, n'est pas transmissible à l'homme. Elle doit être combattue avec rigueur, certes, mais sans pénaliser tout un pays pour les fautes de quelques-uns. Les mesures prises sont d'une sévérité inédite. Dans ma circonscription du nord Aveyron, l'élevage de vaches allaitantes n'est pas une activité parmi d'autres : c'est le cœur battant de notre campagne. Sur le terrain, les mots sont durs : pour certains, c'est « un caprice de nos administrations » ; pour d'autres, « on n'a pas été écoutés ». Cette incompréhension s'entend d'autant plus que nos éleveurs sont des experts du sanitaire, rompus depuis des décennies à la vigilance et à la traçabilité.

Vendredi dernier, les services départementaux n'avaient pour seule information que votre communiqué de presse. Résultat : désorganisation totale, informations contradictoires et, lundi soir, devant la préfecture de l'Aveyron, un mur dressé par des éleveurs en colère. À l'heure où je parle, des manifestations ont encore lieu à Rodez.

Hier, vous rappeliez ici même qu'il fallait éviter un rappel à l'ordre de Bruxelles et une mise sous cloche de la France. Nous l'entendons, mais à trop vouloir protéger l'image de la France à Bruxelles, on va finir par sacrifier ceux qui nous font vivre. Les conséquences sont déjà là : blocage des ventes et baisse des cours. Je renouvelle donc les interrogations de mon collègue du Cantal Jean-Yves Bony : y aura-t-il des indemnités rapides et ciblées ? Quid de la politique vaccinale ? Comment empêcher en parallèle l'entrée de bovins étrangers sur notre territoire ? Bref, comment éviter qu'une décision sanitaire ne vire à la catastrophe économique et humaine pour des éleveurs à bout de souffle ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

**Mme Annie Genevard**, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire . Vos mots sont excessifs.

**M. Pascal Lecamp** . Oh !

**Mme Annie Genevard, ministre** . La maladie dont nous parlons est gravissime et du même ordre que la tuberculose bovine et la fièvre aphteuse. La dermatose nodulaire contagieuse des bovins est classée comme une maladie de catégorie A au niveau européen et fait l'objet de toutes les attentions et de toutes les craintes – il faut en prendre la mesure.

Pourquoi ai-je pris de telles décisions ? Permettez-moi tout d'abord de dire devant la représentation nationale que ce jour est un beau jour : nous venons de lever la zone réglementée concernant les départements de Savoie après trois mois d'efforts constants de lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse ; je salue les éleveurs et tous ceux qui ont combattu ardemment la maladie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*) Malheureusement, quelques-uns, sans qu'on sache exactement lesquels – on ne peut pas mettre un gendarme derrière chaque professionnel de l'agriculture –, ont compromis cet effort collectif, cette stratégie payante, en sortant des animaux de la zone réglementée et en prenant ainsi le risque de contaminer d'autres zones, ce qui précisément s'est produit.

Il y a quelques jours, trois foyers sont apparus dans des régions jusqu'alors indemnes, ce qui a suscité immédiatement une forte inquiétude non seulement de ma part – comment ose-t-on parler de caprice ? – mais aussi chez nos partenaires européens. Car, oui, la France exporte, ce qui constitue une richesse pour notre pays. Pour conserver la confiance de nos partenaires européens, nous devons gérer la maladie de façon exemplaire. C'est la raison pour laquelle, lorsque j'ai été informée vendredi dernier du danger d'une fermeture totale du marché français à l'export, j'ai décidé, dès le samedi, de prendre les mesures qui s'imposaient. Je remercie le ministre de l'intérieur qui a diligenté durant le week-end 700 points de contrôle. Notre objectif à tous doit être de vaincre et d'éradiquer la maladie.

**Mme la présidente** . Merci, madame la ministre !

**Mme Annie Genevard, ministre** . C'est le chemin que nous devons emprunter. Je mesure les contraintes imposées au monde agricole, mais c'est pour lui que nous agissons ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR. – Mme Delphine Lingemann applaudit également.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Stéphane Mazars](#)

**Circonscription** : Aveyron (1<sup>re</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 916

**Rubrique** : Agriculture

**Ministère interrogé** : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

**Ministère attributaire** : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 octobre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 octobre 2025